

comme Port-Mouton profiteront bientôt de ce service, du moins on l'espère, lorsqu'une entente aura été conclue.

Le gouvernement du Canada travaille déjà en collaboration avec ces villes qui dépendent d'une seule industrie pour en arriver à une entente qui leur permettrait de s'adapter aux changements liés à l'affaiblissement du secteur de la pêche au Canada atlantique. De la même façon, 50 millions de dollars de plus seront injectés dans le Programme de développement des collectivités. Cela permettra au comté de Shelbourne, qui traverse une période très difficile à cause de la baisse de l'activité dans le secteur de la pêche, de profiter de ce programme. C'est pourquoi ces changements sont importants.

Et ce n'est pas tout: planification des ressources humaines, 65 millions de dollars de plus; formation des débutants. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le président suppléant (M. Paproski):** La période des questions est terminée. Nous avons repris le débat. Je donne la parole au député d'Eglinton—Lawrence pour un rappel au Règlement.

**M. Volpe:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'entends le député mentionner tous ces fabuleux programmes qui vont être mis en oeuvre au pays de cocagne et j'ai pensé qu'il serait instructif pour la Chambre de comprendre ce qui s'est passé exactement à cet égard, car j'ai sous les yeux des statistiques fournies par...

**Le président suppléant (M. Paproski):** Cela tient du débat. Il reste 30 secondes au député.

**M. McCreath:** Monsieur le Président, mon honorable collègue peut s'inscrire sur la liste s'il veut intervenir. Ce qu'il est important de faire comprendre, et je vais conclure là-dessus, c'est que les Canadiens veulent que nous nous occupions des affaires du pays. C'est ce que va faire notre gouvernement. Voilà pourquoi il est important d'appuyer cette motion d'attribution de temps que nous avons proposée en nous prévalant des règles instituées par le gouvernement précédent.

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, j'aurai beaucoup de difficulté à me faire entendre, étant donné le volume de l'orateur précédent.

Je dirais, tout d'abord, que ce matin, le ministre de la Justice a commencé son discours sur le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage, que le gouvernement veut nous faire adopter à toute vapeur avec des petits sourires suffisants et de tristes plaisanteries. Il n'y a rien de drôle à

### *Initiatives ministérielles*

repousser ou, pire encore, à empêcher un débat légitime sur le projet de loi C-21. Il a dit qu'il traînerait les libéraux, de gré ou de force, dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Si c'est ce que nous réserve le XXI<sup>e</sup> siècle, je crains pour le Canada.

Le gouvernement fait preuve, envoie une fois, d'un mépris total pour le processus parlementaire. Il a déjà invoqué la clôture pour la première lecture de ce projet de loi. Il a tenu des audiences à toute vapeur. Au milieu de l'été, il a donné aux groupes communautaires, aux syndicats et aux associations patronales un préavis d'un mois pour rédiger et présenter des mémoires au comité législatif. Sans les protestations des députés de l'opposition siégeant au comité, qui ont pris la défense de ces groupements, le gouvernement n'aurait accordé que deux semaines de préavis à ceux à qui on demandait de présenter des mémoires, comme il en avait tout d'abord l'intention.

Quand il a critiqué les discours des députés de notre parti aujourd'hui, le député de Burlington a dit: «Vous n'y étiez pas et vous n'avez pas vu le compte rendu.» Eh bien, monsieur le Président, j'y étais, j'ai lu le compte rendu et je sais parfaitement que, tout au long de l'affaire, le côté ministériel a précipité les choses, nous a enlevé la parole, s'est montré grossier envers ceux qui présentaient des mémoires. Nous avons des lettres qui parlent de cette grossièreté. Celle-ci saute aux yeux à la lecture de comptes rendus. Je dirai qu'aujourd'hui nous avons encore un exemple de ce mépris souverain et absolu à l'endroit du Parlement.

La ministre, qui a assisté aux audiences du comité, nous a accordé une heure pour lui exposer nos préoccupations concernant ce projet de loi. Quand elle a consenti à nous accorder plus de temps, parce que nous estimions avoir plus de questions à poser qu'il n'était possible d'en traiter en une heure, les membres du côté ministériel ont voté contre et ont dit non; ils ont dit que nous ne pouvions pas passer plus de temps avec la ministre, même si elle était disposée à nous le consacrer. Il faut dire que, depuis lors, elle n'a guère manifesté d'intérêt pour le projet de loi ou pour le débat. J'estime que les Canadiens méritent mieux.

Les députés d'en face ont parlé des mémoires des syndicats et autres organismes nationaux. Je pense qu'avant le déjeuner un député a dit qu'il s'agissait d'une copie conforme répétée à l'échelle du pays. J'ignore si les ministériels ou ce député se sont rendu compte du fait que les Canadiens de toutes les régions ont dit la même chose au comité parce que le projet de loi est mauvais, où